



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du 26^{ème} Comité Exécutif du CC Sud

Mardi 27 Mai 2015 – Ministère de l'Agriculture et des Pêches – Praça do Comercio - LISBONNE

La Présidence de cette réunion a été assumée par Aurelio Bilbao Barandica, Président du CC Sud, représentant la fédération des Cofradias de Vizkaia.

Après avoir remercié les interprètes pour leur appui et les membres pour leurs présence, le Président a souhaité identifier d'éventuelles remarques ou propositions de modification du projet de compte-rendu de la réunion de Lisbonne. Le projet a été validé sans commentaire.

Le Secrétaire Général a ensuite balayé l'ordre du jour de cette réunion, afin de fournir de plus amples précisions quant à son contenu, et des attendus de celle-ci. Une nouvelle fois, le projet présenté n'a pas fait l'objet de commentaire, et a ainsi été validé.

Actualité communautaire

* Obligation de débarquement : validation de l'avis du CC SUD sur l'obligation de débarquement pour 2016

Le secrétaire Général a informé les membres que le projet d'avis présenté provenait de manière directe du focus group organisé à Madrid grâce aux financements Simbad, dont les résultats ont été particulièrement fructueux. Le projet discuté ce jour a ainsi été jugé comme une preuve de maturité par la Commission Européenne, lors de la récente réunion haut niveau organisé dans le cadre de la régionalisation. Avant de donner la parole aux membres, il a souligné avoir très récemment reçu une nouvelle proposition de la part du Groupe d'Etats Membres, dans la lignée des précédentes communications, ne faisant néanmoins plus apparaître une demande d'abaissement partiel de la taille Minimale du Merlu Sud.

Les membres du Comité Exécutif n'ont au final que très peu commenté la proposition d'avis, conscients que le travail de concertation avait été réalisé durant le focus group. Deux demandes de modifications rédactionnelles ont été proposées et validées, concernant les points suivants :

- Il sera ajouté dans la partie introductive que le CC SUD espère bien qu'il sera tenu compte de son avis.
- En lien notamment avec la demande d'exemption Survie pour la langoustine, il ne sera plus distingué les avis des collègues secteur et autres groupes d'intérêt, du fait d'une position commune. La nouvelle rédaction fera donc apparaître "les membres du CC Sud".





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Le projet ainsi validé sera très rapidement transmis au Groupe d'Etats Membres, pour qu'il puisse être inclus dans la série de documents qui seront transmis à la Commission Européenne.

* Plan de gestion : point de situation et perspectives

A.Astudillo a présenté l'organisation des travaux préalables à l'adoption du plan de gestion pour les Eaux Occidentales Australes. Deux consultations seront réalisées, une à destination du grand public, l'autre plus technique, à destination du CC Sud. Des travaux d'analyse sont par ailleurs réalisés par le CSTEP cette même semaine à Vigo, en présence de représentants du CC Sud. La démarche mise en place par la Commission est structurée pour nourrir l'étude d'impact. Le calendrier est relativement serré, puisque la proposition de la Commission est attendue pour la fin du 1^{er} trimestre 2016. Lors des échanges de vue qui ont suivi, la Commission a indiqué qu'en l'attente de la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne sur les compétences des institutions, elle maintiendrait sa position quant au contenu des plans de gestion, en ce qui concerne la fixation des possibilités de pêche. Il faut donc s'attendre à de vraies similarités avec la proposition relative à la Mer Baltique. Il a par ailleurs été précisé que le plan ne comprendrait a priori pas toutes les espèces benthiques et démersales des EOA, et que les décisions prises en lien avec l'Obligation de Débarquement seraient intégrées à ces travaux.

Avis du CC SUD

* Suivi de l'avis sur l'OCM

La réponse de la Commission à l'avis 94 a été présentée et sommairement discutée. Les membres ont été interrogés quant aux suites à donner à ces travaux.

Plusieurs points de vue ont été exprimés, allant plutôt dans le sens d'une continuité des travaux, mais avec des positions différentes quant au timing (poursuite immédiate ou attente de 2 ou 3 ans pour réaliser un vrai bilan). La question des mesures d'extension pourrait de plus être traitée dans ce cadre. Il a également été souligné que ce thème serait très rapidement de la compétence du CC Marchés, qui sera très prochainement opérationnel. Y. Foëzon a suggéré aux membres du Comité Exécutif qu'il serait opportun de constituer un groupe spécifique « Sud » au sein de l'AEOP pour traiter de cette question, ce qui créerait un lien dans la dynamique avec les OP des Pays du Nord, qui seront sans doute plus compliquées à convaincre. Des discussions ont par ailleurs eu lieu sur la future représentation des structures professionnelles des 3 pays du CC Sud, au sein du Comité Exécutif du CC Marché. De même, des échanges d'informations, en lien avec la mise en place du FEAMP et des programmes opérationnels ont aussi eu lieu.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

De ces discussions, un nouvel axe de travail pour le CC Sud a aussi été identifié. Il concerne la révision du règlement « pêche Illégale » en lien avec la traçabilité sur les produits importés, en particulier, pour ceux destinés à être transformés. Dans l'attente du démarrage des travaux réglementaires qui auront lieu à partir de l'automne, il a été acté que R.Garcia, M. Aymerich et M. Garmendia collaboreraient pour présenter un projet d'avis sur ce sujet.

En ce qui concerne les travaux spécifiques à l'OCM, des analyses techniques devront être envoyées par les membres afin de bâtir un nouveau projet d'avis.

Adoption de l'avis sur l'information au consommateur

L'avis proposé et discuté ce jour a été préparé par la fédération galicienne des cofradias, et fait directement suite aux discussions du groupe de travail d'avril.

ANFACO a annoncé qu'elle n'avait pas disposé de suffisamment de temps pour procéder à l'analyse de ce document, et qu'il serait judicieux de tenir compte de la récente proposition de la Commission européenne, en lien avec l'information aux consommateurs. De manière globale, en raison des coûts engendrés par un tel renforcement de l'information aux consommateurs, ANFACO est relativement opposé au contenu de cet avis.

Les discussions ont par la suite été très nourries. Plusieurs représentants du secteur ont mis en avant que l'augmentation des coûts pourrait être compensé par un renforcement du nombre de ventes, précisément du fait de meilleures garanties sur l'origine de production. Il a également été souligné que l'étude et le rapport de la DG Mare ne portaient que très peu sur le poisson ou les produits de la mer.

Malgré l'opposition a priori d'ANFACO, et dans une perspective d'ouverture, il a été proposé par le secteur de réduire le champ de cet avis en termes de nombres d'espèces, et de restreindre également le nombre de pays d'origine ; ces deux propositions visant à diminuer le coût potentiel pour la transformation. Même s'il a été jugé que l'attitude l'industrie de la transformation était comparable sur ce sujet aux discussions conduites sur le sujet de l'IGP – gagner du temps- il a finalement été acté que la validation de cet avis serait repoussée au Comité Exécutif du 9 juin, notamment afin d'octroyer plus de temps d'analyse à ANFACO.

Fonctionnement du CC Sud

* Présentation rapide des résultats financiers pour l'exercice 2014-2015

Les résultats financiers de l'exercice écoulé ont été présentés aux membres, de manière informative, puisque ceux-ci devront faire l'objet d'une validation lors de la prochaine





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Assemblée Générale. A l'instar de l'exercice précédent, un léger bénéfice, de l'ordre de 10 000 Euros a été constaté, excédent qui pourra être affecté aux prochains exercices. Selon l'expertise du Commissaire aux Comptes, il convient de rester prudent quant aux dépenses réalisées par le CC Sud au regard de la complexité de son financement, et de constater qu'en vitesse de croisière, avec l'actuelle organisation, le CC Sud ne dispose pas de beaucoup de marges de manœuvre.

* Analyse de la proposition de création de groupes Ad Hoc (sardine ibérique, gestion des thonidés, plan de gestion chinchard et maquereau VIIIc et IXa)

Les propositions de créations de groupes ad hoc ont émané des réunions des groupes de travail d'avril. Le secrétariat a estimé périlleux d'autoriser la création de ces 3 groupes, devant a priori se réunir deux fois par an, jugeant que le reliquat en terme de financement pourrait sans doute permettre la tenue et le financement de 2 à 4 réunions. Les membres ont jugé que la thématique sardine ibérique était la plus importante, et il a par ailleurs été précisé qu'une seule réunion serait sans doute nécessaire pour le plan de gestion chinchard-maquereau, d'autant que ces espèces relèvent de la compétence du CC Pélagique. Les membres ont également jugé que la gestion des thonidés était suffisamment couverte par les travaux conduits dans le cadre du GT Espèces Pélagiques et ICCAT.

En conséquence, les membres du Comité Exécutif ont validé la tenue de 2 réunions pour la sardine ibérique, et une réunion pour le plan de gestion chinchard-maquereau, qui devra avoir lieu avant l'été.

Recrutement d'un stagiaire sur le pesca tourisme

Le secrétaire général a détaillé la fiche de poste pour le recrutement d'un stagiaire sur la thématique du PescaTourisme, représentant un cout maximal de 5 000 Euros.

Même s'il a été souligné que le travail d'inventaire avait déjà été réalisé en Espagne et en France, et que les contextes réglementaires devraient être mis en perspective avec les situations locales, cet engagement financier a été validé.

Composition des Groupes Ad-Hoc "Obligation de débarquement " et "Mesures technique et contrôle"

La procédure électronique d'identification des participants à ces groupes de travail n'ayant été que peu satisfaisante, il a semblé opportun de réactualiser la liste de membres durant ce Comité Exécutif.



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Après plusieurs échanges, il a été décidé d'établir un principe général de 2 représentants pour chacune des grandes familles, en sus du Président du CC Sud et du Président du GT concerné. La liste des membres de ces deux groupes est donc la suivante :

GT Obligation de débarquement : M. Rodriguez, M. Garmendia, A. Bilbao, J. Lamothe, D. Milly, A. Cabral, H. Jorge, L. Corbisier, B. Stockhausen, J. Lopez, R. Garcia, M. Baptista

GT Mesures Techniques + Contrôle : T. Teixeira, E. Paz, A. Bilbao, J. Lamothe, D. Milly, S. Larzabal, A. Cabral, L. Corbisier, B. Stockhausen, J. Lopez, R. Garcia,

Renouvellement du Comité Exécutif et élection du Président

Les membres du Comité Exécutif ont arrêté les dispositions suivantes, en ce qui concerne son renouvellement et l'élection pour le Président :

- Remplacement en cas d'absence: Dans le cas où une structure ne pourrait pas être présente, un pouvoir pourra être établi au profit d'un autre membre. Le nombre de pouvoir reçu par membre sera limité à 1 (chaque votant pourra donc au maximum représenter 2 voix). La date limite du 4 juin (date de réception au secrétariat) a été établie
- Déclaration de candidatures pour la Présidence: Afin de favoriser la transparence, les membres du Comité Exécutif ont décidé d'imposer une déclaration de candidature obligatoire, à transmettre au secrétariat (format libre), avant le 5 juin.
- Liste de candidats éligibles : Une liste de candidats a été arrêtée et sera proposée à l'assemblée générale, reposant sur le recensement conduit durant le mois d'avril. Le Comité Exécutif a estimé que les demandes arrivées après la date limite devraient être rejetées, sauf si le plafond de sièges attribué à chacune des familles n'était pas atteint. La Fédération des Pêches des Açores figurera donc bien dans cette liste.
- Répartition des sièges : la répartition qui sera proposée reposera avant tout sur le maintien des équilibres historiques: 4 sièges pour les structures représentant les pêcheurs au niveau national pour la France, l'Espagne et le Portugal, 1 siège pour la Belgique et les Pays-Bas, 2 sièges pour les structures du secteur non nationales, et 10 sièges pour les structures représentant la société civile.

En ce qui concerne les 2 sièges non nationaux du collège secteur, les membres du Comité Exécutif, jugeant indispensables la représentation des salariés de la pêche et de l'industrie de la transformation, a estimé qu'il conviendrait de désigner ETF et une des deux structures représentant l'industrie de la transformation (ANFACO ou AIPCE).





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Par ailleurs, il a été précisé que des discussions avec la DG MARE avaient été initiées, afin de s'assurer de la bonne affectation des potentiels nouveaux entrants entre les deux collèges. Les statuts et listes de membres ont ainsi été transmis à la Commission.

Questions diverses

Anfaco a porté à la connaissance des membres la récente publication d'une consultation sur la mise en place d'un écolabel des produits de la pêche au niveau européen. Cependant, au regard du nombre élevé d'écolabels existants, il a été convenu que le CC Sud ne répondrait pas à cette consultation.

PROJET

